



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MIRAMONT-SENSACQ**

*Séance ordinaire du 19 juillet 2021 à 20h00*

*Sous la présidence de Monsieur Pascal BEAUMONT,  
Maire*

<b>Nombre de Conseillers</b>	
En exercice :	11
Présents :	08
<b>Nombre de suffrages exprimés</b>	
Pour :	08
Contre :	00
Abstentions :	00
<b>Date de convocation : 13/07/2021</b>	

**Membres présents :** BEAUMONT Pascal, BERGERET Nathalie, BORTHAYRE Guy, LAFITTE Jean-Baptiste, LAFITTE-TROUQUÉ Jean-Marc, LARROUQUÉ Maryse, MOUNET Nathalie, THEUX Sabine.

**Excusés :** DAVASAGAEN Patricia, DELHOSTE Jean-Luc, PORTASSAU Joël.

**Secrétaire de séance :** THEUX Sabine

**DEL 2021\_07\_05: DM N°1 - Lotissement des Peupliers**

Le Conseil Municipal,

Suite au refinancement du prêt relais n°5575269 effectué à la CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES, il y a lieu de prévoir *une décision modificative*.

*Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:*

- *De prendre la décision modificative suivante :*

SECTION FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Opération	Article	Chapitre	Montant	Opération	Article	Chapitre	Montant
	66111	66	-300,00				
	627	011	300,00				
<b>TOTAL</b>			<b>0,00</b>	<b>TOTAL</b>			<b>0,00</b>

SECTION INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Opération	Article	Chapitre	Montant	Opération	Article	Chapitre	Montant
	1641	16	200000,00		1641	16	200000,00
<b>TOTAL</b>			<b>200000,00</b>	<b>TOTAL</b>			<b>200000,00</b>

M. le Maire et M. le Comptable public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

*Fait et délibéré les, jour, mois et an ci-dessus  
Pour extrait certifié conforme*

Le Maire,  
Pascal BEAUMONT



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.*